

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

PRESENTS : tous sauf France-Elise BERNER

Compte administratif 2023 : adopté

Compte de gestion 2023: adopté

Impôts fonciers bâtis et non bâtis inchangés : taxe d'habitation 3,46 %, taxe foncière bâtie 32,02 %, taxe foncière non bâtie 26,21 %

Taxe de voirie : Inchangée 4,35 euros l'hectare

Affectation du résultat : le conseil autorise le report du résultat 2023 :

128 608 euros à la section investissement 2024

Budget primitif 2024 : le conseil approuve le budget primitif proposé par le maire

	dépenses	Recettes
Fonctionnement	165 000	205 400
Investissement	272 000	272 000

Encaissement de chèque : le conseil autorise le maire à encaisser tous les chèques de moins de 5 000 euros jusqu'à la fin du mandat

Avenants au baux de locations des logements : Logements nord et sud l'entretien mensuel du chauffage passe de 12 à 15 euros. Le logement sud étant maintenant pourvu d'un garage le loyer mensuel passe de 473,75 euros à 498,75 euros

Entretien fourneaux à bois bûches : Il sera rappelé aux locataires que le ramonage des conduits de fumées et l'entretien des poêles sont obligatoires et à leur charge et de le justifier auprès de la commune

Fond de coupe 2023 : il est attribué à Mr LAURENT Serge (seule soumission) pour 32 euros

Travaux église : Le support de la grosse cloche étant fichu ainsi que la commande moitié pour Bouhans)

Travaux cimetière : il est confié l'installation de 8 nouveau cavurnes à l'entreprise BOUGAUD pour 3336 euros TTC (la moitié pour Bouhans)

Nouveau tarifs cavurnes : Les cavurnes étant mis à disposition à prix coûtant plus le prix d'une concession (35 euros) le nouveau tarif sera de 452 euros à partir du 1^{er} mai 2024

Subventions aux associations : Inchangées par rapport à 2023

Pompiers Montbozon	60 euros
Anciens combattants UNC	50 euros plus 20 euros exceptionnels pour le parcours mémoriel pour le 80eme anniversaire de la libération de 1944
ADMR	60 euros
ELIAD	40 euros
Coopérative scolaire	80 euros
Association la « caroché »	250 euros

Travaux sylvicoles : Pour 2024 le conseil ne retient que la proposition de dégagement manuel de régénération des parcelles 7r 8r 2,93 hectares pour 3955,50 euro HT (4351,03euros TTC)

Régularisation emprise foncière de la voie verte : Actuellement la COMCOM régularise les acquisitions foncières qu'elle a du faire pour réaliser la voie verte le conseil confirme la délibération N° 16/2019 du 26 mai 2019 à savoir que la commune céda pour l'euro symbolique les parcelles concernées à la COMCOM En contre partie la COMCOM se chargera des démarches administratives (notaire) qui concerne les transactions commune/particuliers

Ordinateur : l'ordinateur actuel est déjà relativement âgé 13 ans et est saturé il est donc nécessaire de le changer. Le conseil retient l'offre de « LA SOURIS DESIGN » de Rougemont pour 760 euros TTC et installe un répéteur WIFI pour connecter la salle des fêtes (gestion du chauffage) pour 137 euros TTC

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité des présents

Fait à Bouhans les Montbozon le 29 mars 2024

Le Maire
serge LAURENT

